



MARTELL

COGNAC

FONDÉE



EN 1715

COMMISSION DE SUIVI SITE DE LIGNERES

15 décembre 2021

Sommaire

PRESENTATION DU SITE FICHE D'IDENTITÉ

PLANS

CARTOGRAPHIE DES VILLAGES AVOISINANTS

RISQUES MAJEURS

BILAN SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

PRÉVENTION DES RISQUES ET COÛTS

DISTANCE D'EFFETS THERMIQUES

DISTANCE D'EFFETS SURPRESSION

PLAN D'OPÉRATIONN INTERNE

COMPTE RENDU DES ÉVÈNEMENTS ET EXERCICE

BILAN ENVIRONNEMENTAL (ANALYSES EP ET REJETS)

ANNEXES



PRÉSENTATION DU SITE DE LIGNÈRES: PHOTO AÉRIENNE



PRÉSENTATION DU SITE : LIGNÈRES SITE 1

Activité

Réception des eaux de vie, remplissage et soutirage des fûts vieillissement des eaux de vie ; coupes et assemblages.

Conditionnement, stockage matières sèches, expédition produits finis.

Classement ICPE

Site soumis à autorisation – Rubrique 4755 Seveso seuil Haut

Stockage d'alcools de bouche d'origine agricole, eaux-de-vie et liqueurs - site SEVESO seuil haut depuis février 2014

Spécificités environnementales

7 zones naturelles protégées :

4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : La Tourbière du Champ Sauvage (à 1 km)

1 ZNIEFF de type II

1 zone de protection spéciale (à 2 km) : Coteaux des Bouchauds à Marsac

AOUT 2004 :

Arrêté autorisant la société Martell à exploiter le site de Lignerès



Aspects Environnementaux Significatifs

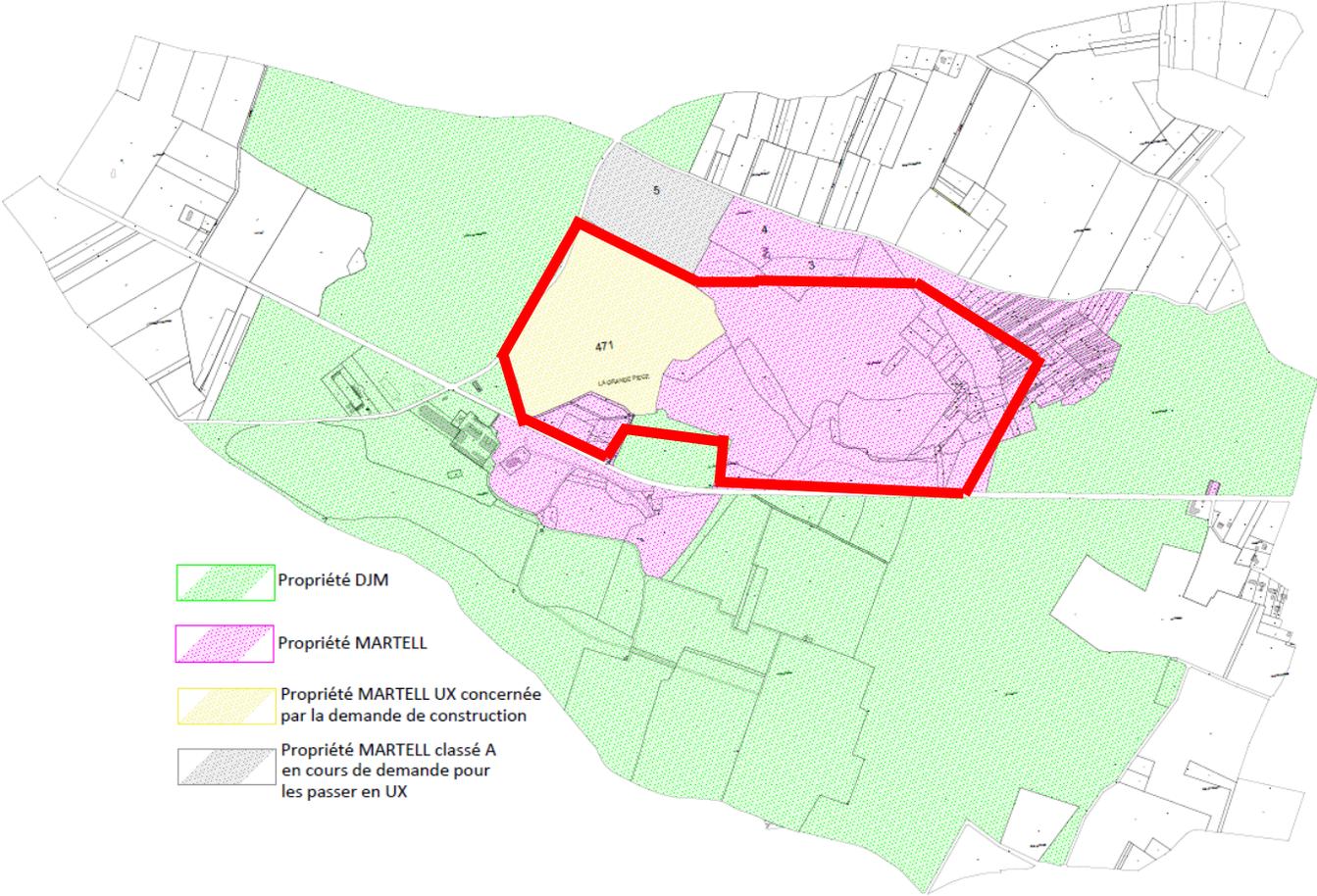
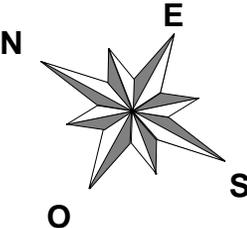
Consommations énergétiques : Electricité, gaz.
Traitement des effluents (STEP),
Emission Carbone : emballages, énergies, fret (transport des eaux de vie, du cognac et des produits finis),



MARTELL

GATEBO

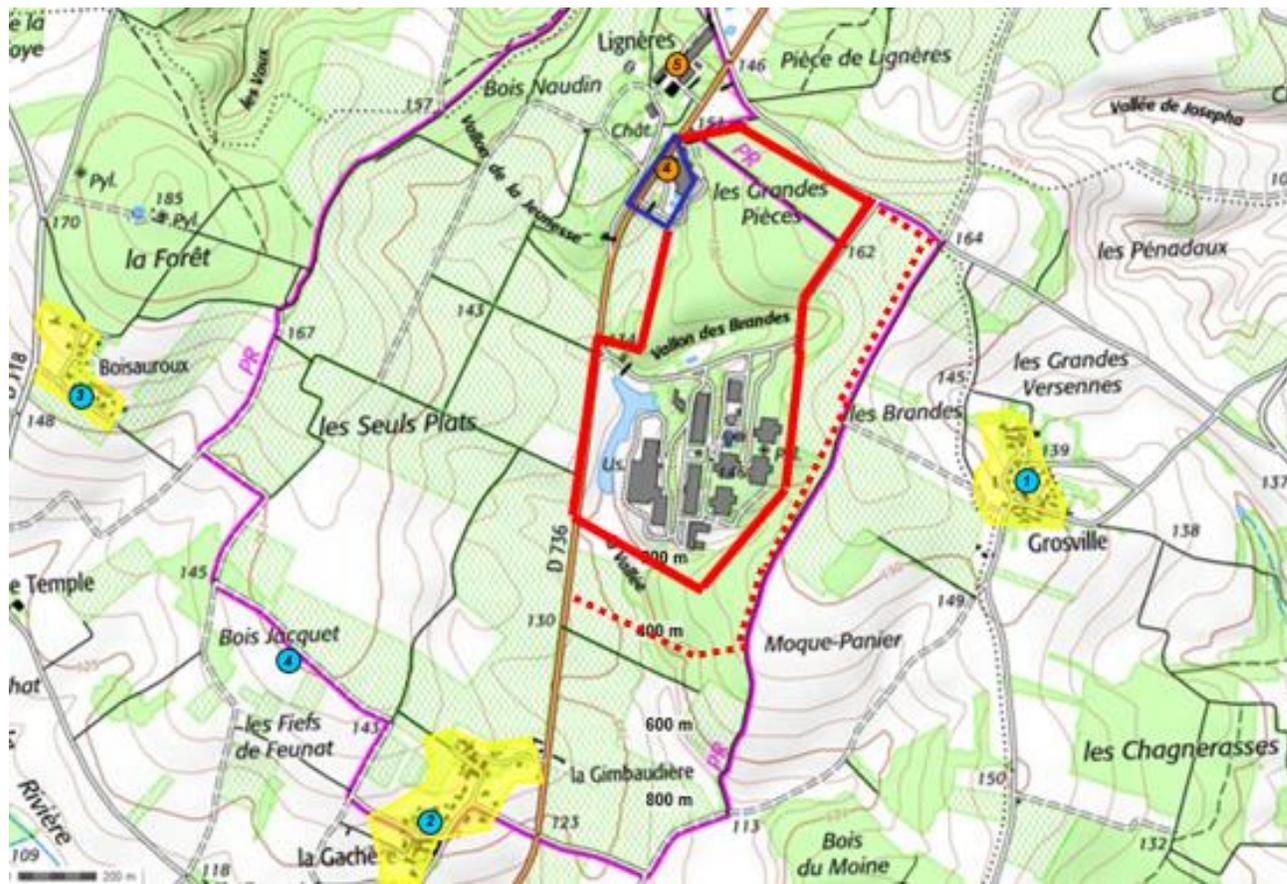
PLAN CADASTRAL SITE DE LIGNÈRES



- Propriété DJM
- Propriété MARTELL
- Propriété MARTELL UX concernée par la demande de construction
- Propriété MARTELL classé A en cours de demande pour les passer en UX



CARTOGRAPHIE DES VILLAGES AVOISINANTS



Liste des localisations des populations sensibles dans un rayon de 1200 m :

Repère	Nom (nombre de résidents)	Distance au limite du site
1	Gros ville (20)	500m
2	La Gaschère et la Gimbaudière(80)	600 m
3	Boisauroux	1200 m
4	Chemin de randonnée	50 à 1000m
	Pas de maison de retraite ni hôpital à proximité du site	
4	MARTELL Site " GALIBERT "	500m
5	MARTELL " Château de Lignères "	700 m

-  Limite d'exploitation
-  Limite de propriété



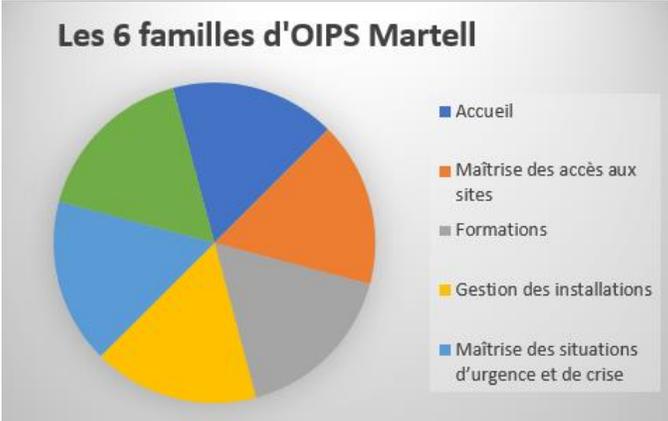
NOS RISQUES MAJEURS, NOS MOYENS DE PROTECTIONS

Nos risques majeurs

- Déversement
- Incendie
- Explosion
- Pressurisation

Nos moyens de protections et de maitrises

- Equipements Importants Pour la Sécurité conformément à l'Arrêté Charentes:**
- Bassins incendie, sprinklage des chais,
 - Réseaux séparatifs, regards siphonides, bassins de rétention équipés de fosse d'extinction pouvant contenir 50 % du chai le plus grand avec des maitrises d'écoulement dimensionnées pour recevoir les eaux d'extinctions,
 - cuves frangibles équipées d'évents,
 - ...,



- Organisation Importante Pour la Sécurité**
- Bonnes pratiques PERNOD RICARD,
 - Document relatif à la protection contre les explosions,
 - Représentation graphique des zones ATEX,
 - Permis de feu,
 - Autorisation de travail en zones identifiées ATEX,
 - Contrôles hebdomadaires, mensuelles, annuelles des installations de protections,
 - Procédure pour les situations d'urgence, POI,
 - Suivi foudre,
 - Alerte météo,
 - GME16.17,



SUIVI PHÉNOMÈNES MÉTÉO INTEMPÉRIES

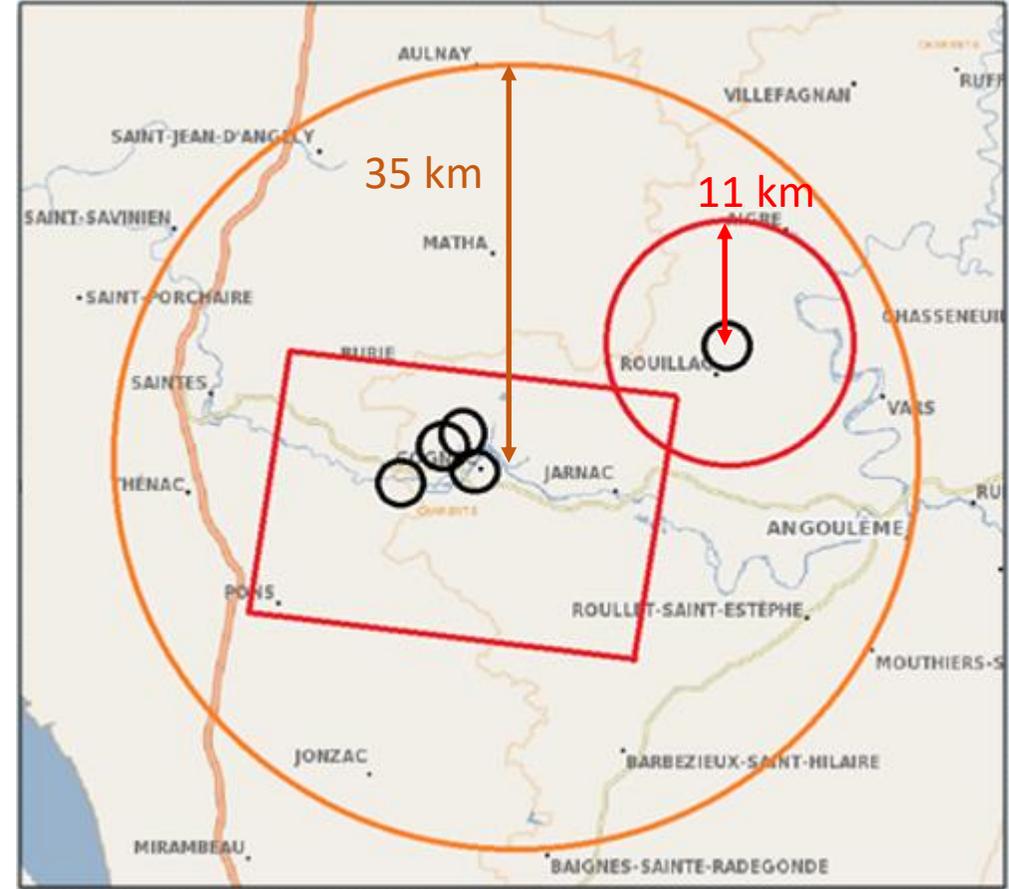
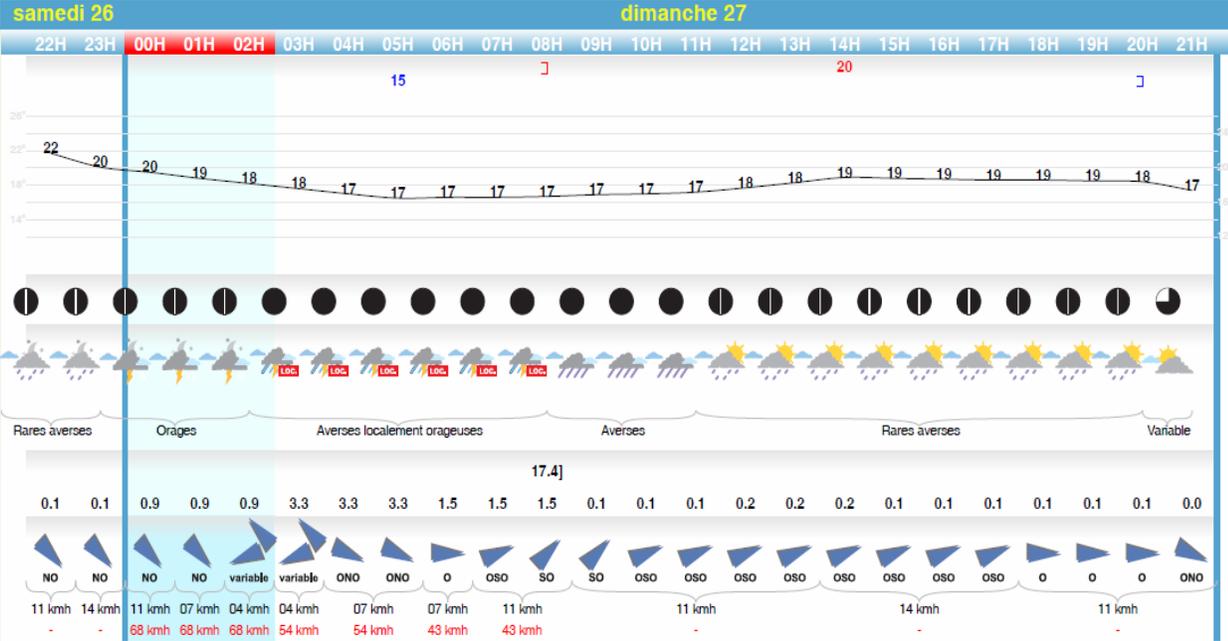
ALERTE ORAGES SURVEILLANCE

[Prévi Expert]

Prévision sur **Rouillac (16170)**

MIS A JOUR LE 26/06/2021 à 21H11

Fin d'abonnement le : dimanche 31 octobre 2021.



BILAN SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ FY21 (1^{ER} JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021)

Systeme complètement déployé, les indicateurs de performance démontrent une efficacité du système en place



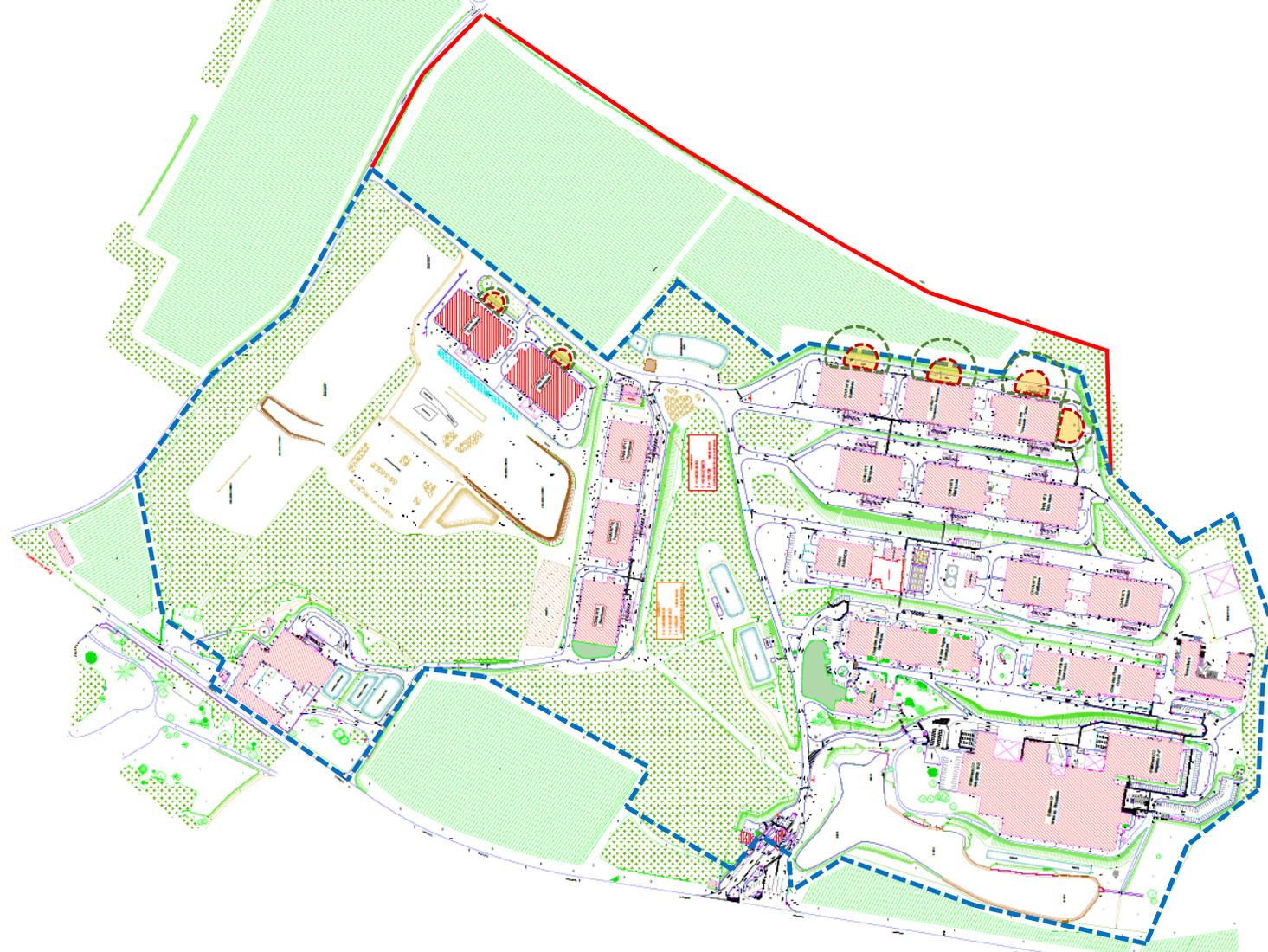
13 personnes dédiées à la gestion du risque industriel + un prestataire H 24

Pas d'accident majeur	
Organisation, formations	
OIPS maîtrisés	EIPS maîtrisés
Investissements pour protéger l'environnement et la sécurité dans le cadre de la réduction des risques	
Veille réglementaire et incidents survenus sur autres sites SEVESO réalisée	
Inspections DREAL : pas de non-conformités relevées cette année	
3 Audits et visites réalisés → plan d'actions déployé	
3 Tests situations d'urgence réalisés dont exercice POI hors heures ouvrées avec le SDIS : compte rendu dans slides	
Année marquée par : Mise en place commission de suivi site / poursuite extension site	

Pas d'incident ni accident sur cette exercice



**CARTOGRAPHIE DES FLUX
THERMIQUES RÉSIDUELS
PRENANT EN COMPTE LES
MURS REI 240**



- 3 kW 
- 5 kW 
- Clôtures 
- Propriété 

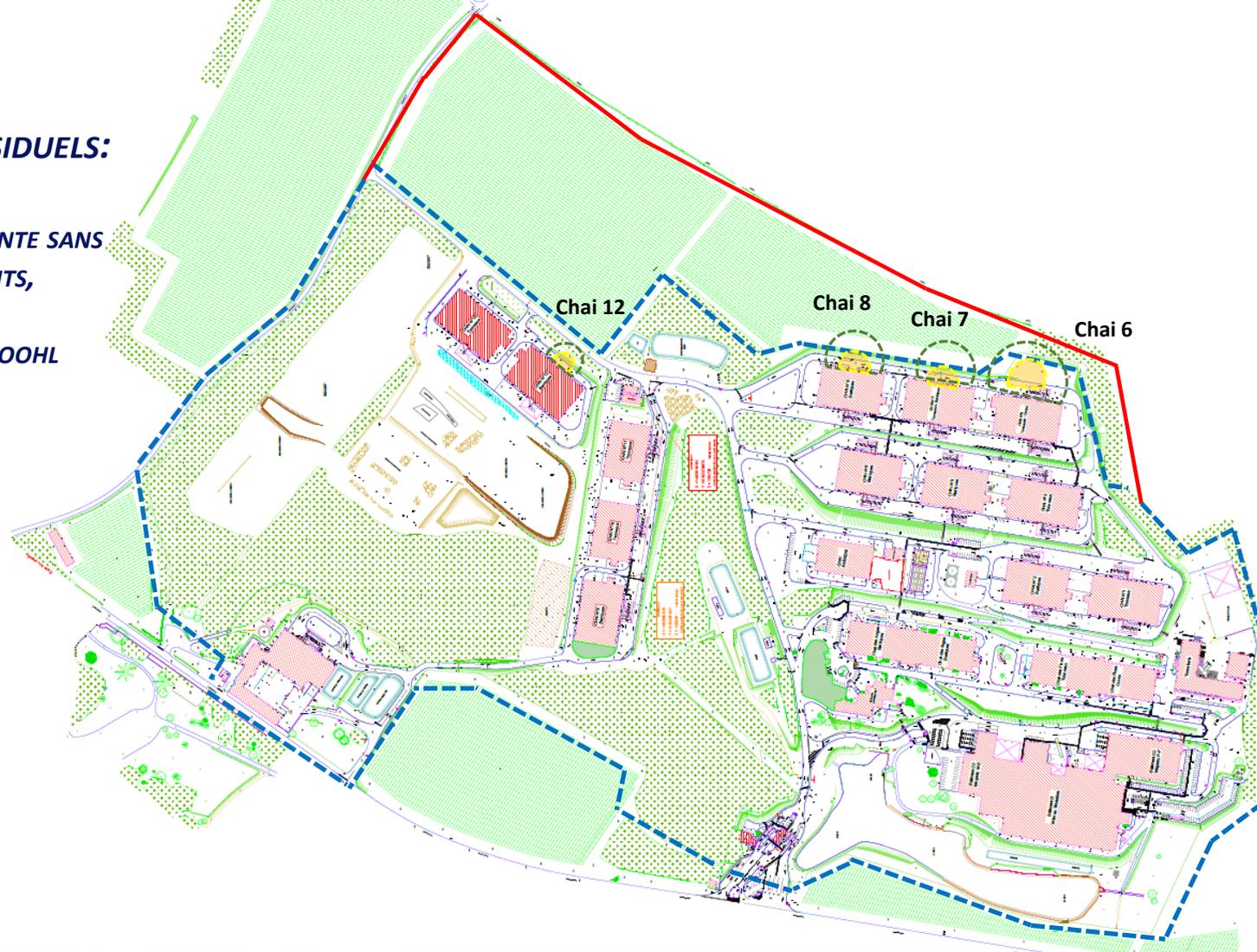


CARTOGRAPHIE:

EFFETS DE SURPRESSION RÉSIDUELS:

**CHAI 6 : CITERNE ROUTIÈRE MAJORANTE SANS
PRISE EN COMPTE DES COMPARTIMENTS,**

CHAIS 7, 8 ET 12.: CUVES INOX DE 500HL



20 mbar 

50 mbar 

Clôtures 

Propriété 



PLAN D'OPÉRATION INTERNE ET FICHE REFLEXE

L'objectif du Plan d'Opération Interne est d'optimiser l'organisation des secours afin de gérer au mieux une crise éventuelle survenant au sein d'un établissement ; il s'agit donc d'assurer la protection des personnes et de l'environnement immédiat, la remise en un état de sûreté le moins dégradé possible des installations et, bien-sûr, la maîtrise du sinistre.



COMPTE RENDU DES ÉVÈNEMENTS ET EXERCICES

15 mars 2021

Exercice Plan d'Opération Interne
avec la participation du SDIS 16

Scénario : Départ de feu / exercice
évacuation



01 juin 2021

Simulation déversement accidentel



Bons déroulements des exercices,

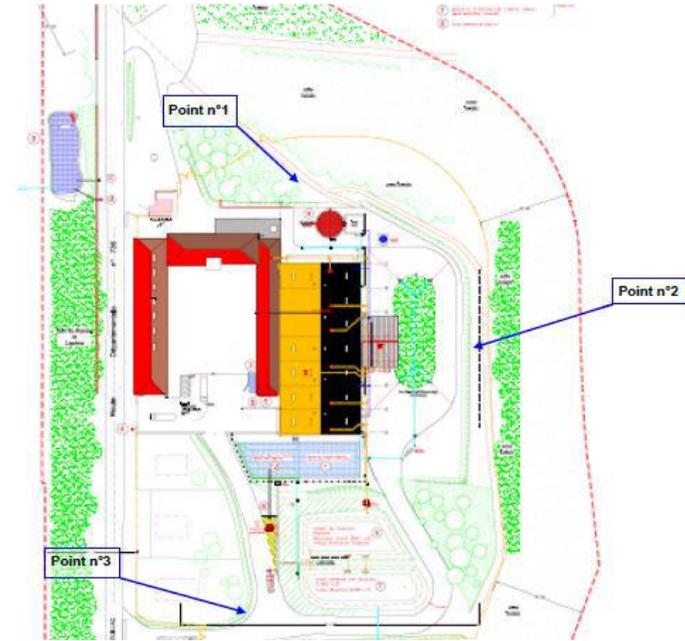
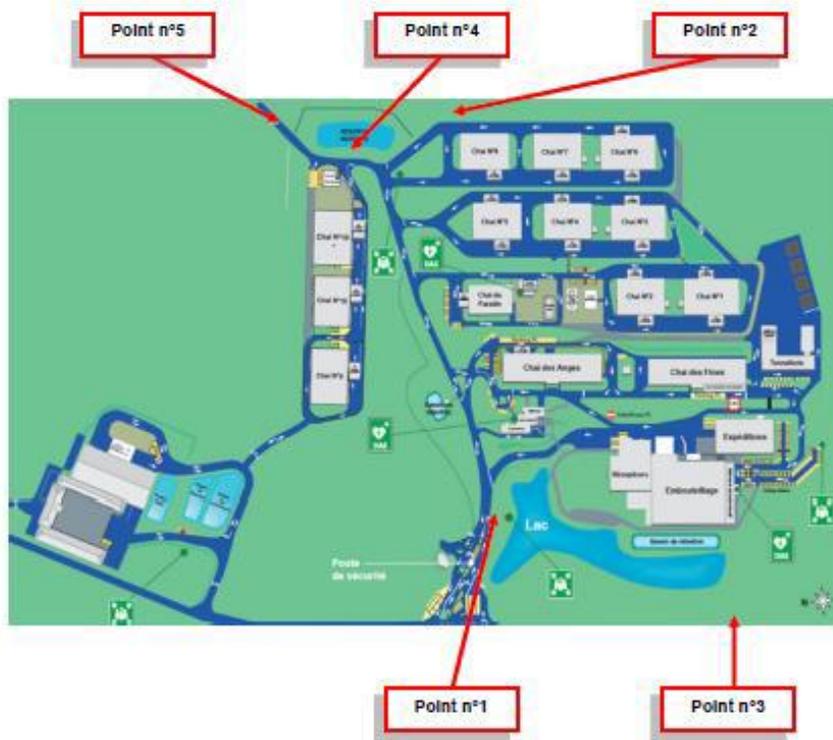
Retour très positif des équipes,

L'organisation interne donne toute son
efficacité.



BILAN ENVIRONNEMENTAL

Résultats des dernières Mesures acoustiques du site 2019



• en période diurne,

• en période nocturne,

• en période diurne,

• en période nocturne,

Point de mesure	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5
Niveau ambiant retenu	56,5	51,5	48,5	48,5	49,5
Niveau maximal admissible	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0
Conformité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Observations	/	/	/	/	/

Point de mesure	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5
Niveau ambiant retenu	52,0	36,0	42,5	53,0	34,5
Niveau maximal admissible	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
Conformité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Observations	/	/	/	/	/

Point de mesure	n°1	n°2	n°3
Niveau ambiant retenu	46,0	43,0	45,5
Niveau maximal admissible	70,0	70,0	70,0
Conformité	Oui	Oui	Oui
Observations	/	/	/

Point de mesure	n°1	n°2	n°3
Niveau ambiant retenu	38,5	32,0	45,0
Niveau maximal admissible	60,0	60,0	60,0
Conformité	Oui	Oui	Oui
Observations	/	/	/



BILAN ENVIRONNEMENTAL

Analyses Eaux Pluviales et rejets station d'épuration

Paramètres	Unités	Résultats Rejet EP « Lignères site 1 » 09/03/21
Paramètres physico-chimiques		
pH	unités pH	8.2 à 18°C
Matières en Suspension (MES)	mg/L	5
ST-DCO	mg d'O2/L	12
DBO5J (non diluée) (1) DBO5J (diluée) (2)	mg d'O2/L	0.5 (1)
Hydrocarbures totaux (HCT)		
Indice hydrocarbure (C10-C40) (si densité = 1)	mg/L	< 0.1

Paramètres	Unités	Résultats Rejet STEP « Lignères »	Flux Journalier (en g/jour)	Valeurs limites autorisées *	Méthodes
18/03/2021					
Mesures in-situ					
Température in-situ au début de l'intervention	°C	13	/	30	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)
Température in-situ à la fin de l'intervention	°C	12	/	30	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)
pH in-situ de l'échantillon moyen	Unités pH	8.0	/	5.5 ≤ pH ≤ 8.5	NF EN ISO 10523
pH in-situ au début de l'intervention	Unités pH	7.7	/	5.5 ≤ pH ≤ 8.5	NF EN ISO 10523
pH in-situ à la fin de l'intervention	Unités pH	7.8	/	5.5 ≤ pH ≤ 8.5	NF EN ISO 10523
Paramètres physico-chimiques					
Matières en Suspension (MES)	mg/L	5	3.6	100 si flux ≤ 15 kg/j	NF EN 872 (filtre fibre de verre SARTORIUS)
ST-DCO	mg d'O2/L	46	61.2	300 si flux ≤ 100 kg/j	ISO 15705
DBO5J (non diluée)	mg d'O2/L	2	3.6	100 si flux ≤ 30 kg/j	NF EN 1899-2
Azote Kjeldahl (NTK)	mg/L	10	/	/	NF EN 25663
Azote nitreux (N-NO2)	mg/L	0.19	/	/	Méthode interne MA-EE-248 (analyseur séq.)
Azote nitrique (N-NO3)	mg/L	9.3	/	/	Méthode interne MA-EE-248 (analyseur séq.)
Azote global (N)	mg/L	19.49	59.124	30 si flux ≥ 50 kg/j	Calcul
Phosphore total (en P)	mg/L	10	16.8	10 si flux ≥ 15 kg/j	Méthode interne MA-EE-246

Paramètres	Unités	Résultats Rejet STEP « Lignères »	Flux Journalier (en g/jour)	Valeurs limites autorisées *	Méthodes
22/07/2021					
Mesures in-situ					
Température in-situ au début de l'intervention	°C	22	/	30	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)
Température in-situ à la fin de l'intervention	°C	21	/	30	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)
pH in-situ de l'échantillon moyen	Unités pH	7.6	/	5.5 ≤ pH ≤ 8.5	NF EN ISO 10523
pH in-situ au début de l'intervention	Unités pH	7.7	/	5.5 ≤ pH ≤ 8.5	NF EN ISO 10523
pH in-situ à la fin de l'intervention	Unités pH	8.0 à 7°C	/	5.5 ≤ pH ≤ 8.5	NF EN ISO 10523
Paramètres physico-chimiques					
Matières en Suspension (MES)	mg/L	36	3.6	100 si flux ≤ 15 kg/j	NF EN 872 (filtre fibre de verre SARTORIUS)
ST-DCO	mg d'O2/L	82	61.2	300 si flux ≤ 100 kg/j	ISO 15705 (gamme des tubes appropriée)
DBO5J (diluée)	mg d'O2/L	34	3.6	100 si flux ≤ 30 kg/j	NF EN ISO 5815-1
Azote Kjeldahl (NTK)	mg/L	12	/	/	NF EN 25663
Azote nitreux (N-NO2)	mg/L	0.31	/	/	Méthode interne MA-EE-248 (analyseur séq.)
Azote nitrique (N-NO3)	mg/L	16	/	/	Méthode interne MA-EE-248 (analyseur séq.)
Azote global (N)	mg/L	28.31	59.124	30 si flux ≥ 50 kg/j	Calcul
Phosphore total (en P)	mg/L	10	16.8	10 si flux ≥ 15 kg/j	Méthode interne MA-EE-246

↳ Eaux résiduaires traitées du site de Lignères (sortie STEP) conformes pour un rejet dans le milieu naturel, pour les paramètres recherchés.

(*) Selon l'arrêté du 02 Février 1998 pour un rejet dans le milieu naturel.

Commentaires :

Ensemble des résultats satisfaisants : tous inférieurs aux valeurs limites autorisées et fixées par l'arrêté du 02 Février 1998 pour un rejet dans le milieu naturel.



ANNEXES



Suivi écologique

MESURES COMPENSATOIRES

MARTELL



MESURES COMPENSATOIRES LIÉES AU DÉBOISEMENT

• VALORISATION ECOLOGIQUE DES BOISEMENTS

Habitats / Flore

- Maintien et développement des stations de l'espèce patrimoniale (Potentille)
- Contrôle et éradication de l'espèce exotique envahissante (acacia)
- Création d'une clairière
- Restauration des layons
- Favoriser le développement d'ourlets herbacés
- Gestion conservatoire des végétations prairiales
- Favoriser le développement de la mégaphorbiaie
- Favoriser le développement de la chênaie-charmaie
- Eclaircissement de la frênaie
- Gestion conservatoire de la frênaie
- Gestion conservatoire des jeunes plantations
- Gestion différenciée des pelouses urbaines

Rosalie des alpes

- Maintien et préservation des hêtres
- Coupe et balivage des taillis
- Valorisation de la frênaie
- Valorisation des peuplements de chênaie-charmaie et feuillus mélangés
- Préservation et maintien des connections
- Conservation et dépôt des bois morts



Azurée du serpolet

- Restauration du layon pelousaire
- Entretien extensif de la pelouse urbaine
- Valorisation des bandes prairiales en lisière des boisements



Engoulevent

- Création d'une clairière et restauration du layon pelousaire



Pic noir

- Valorisation des boisements matures
- Valorisation des jeunes boisements
- Création et valorisation des sites d'alimentations



VALORISATION ÉCOLOGIQUE VALLON DE LA JEUNESSE

- ouverture layons et clairière (705 m²)
- suppression des essences exotiques (1 553 m²)
- suppression des résineux, broyage et plantations (10 172 m²)
- suppression des résineux et plantations sans broyage (906 m²)
- broyage tardif (9 878 m²)
- broyage tardif d'1 bande sur 2 (17 449 m²)
dans les jeunes plantations
- entretien type parc ornemental (7 747 m²)
- détourage par sélection de min 100 tiges par ha (2 136 m²)
- ilots de sénescence (13 778 m²)



VALORISATION ÉCOLOGIQUE PIÈCE DE LIGNÈRES

- ⊗ Ancien bassin
- Bandes hygrophiles
- Chen-Charms mûres
- Chen-Charms taillis noisetiers
- Fauches mésohygrophiles
- Feuillus mélangés mûres
- Fourrés hygro-nitrophiles
- Frênaie-peupleraie
- Layon à ré-ouvrir
- Mares et bassin
- Ourlets préforestiers
- Plantations de feuillus
- Taillis de charmes
- Taillis de noisetiers
- ⊗ Dépôts d'ordures



VALORISATION ÉCOLOGIQUE PIÈCE DE LIGNÈRES

-  suppression zone de dépôts (811 m²)
-  ouverture clairière et conservation de fourrés autour du layon central (9 306 m²)
-  broyage tardif (21 912 m²)
-  broyage tardif d'1 bande sur 2 (27 348 m²)
-  éclaircie de la lisière et mise en tas de bois (3 686 m²)
-  détourage par sélection min 100 tiges par ha (8 834 m²)
-  éclaircie paysagère des lisières (7 496 m²)
-  ouverture de cloisonnements, nettoyage ou détourage (16 979 m²)
-  annellation des acacias (15 823 m²)
-  ilots de sénescence (24 775 m²)
-  pas d'intervention (2 658 m²)
-  cloisonnements à ouvrir (1 463 ml)



Merci de votre attention



Echanges